



Le 16 décembre 2013

Recommandé AR

Objet : Notification de la signature de l'avenant à l'accord du 8 avril 2009 portant création d'un PEI dans les industries chimiques du 3 décembre 2013

Monsieur le Secrétaire Général,

Nous vous adressons, par la présente, un exemplaire original de l'avenant à l'accord du 8 avril 2009 portant création d'un PEI dans les industries chimiques du 3 décembre 2013.

Cet avenant est déposé ce jour auprès du ministère du travail.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de nos salutations distinguées.


Laurent SELLES
Directeur du Département Social,
Emploi, Formation

PJ : Texte original de l'avenant

Organisations syndicales de salariés

CFE-CGC

CFTC-CMTE Secteur Chimie

CGT

CGT-FO

FCE-CFDT

Avenant à l'accord du 8 avril 2009

Portant création d'un plan d'épargne interentreprises (PEI) conclu dans le cadre de la convention collective nationale des industries chimiques du 30 décembre 1952

Il a été décidé par les signataires de l'Accord portant création du PEI, signé en date du 8 avril 2009, de conclure le présent avenant afin de modifier l'article 14 de l'annexe 1 ainsi que les annexes 2 et 3 du PEI, en vue d'ajouter le FCPE EXPANSOR DIVERSIFIE SOLIDAIRE comme support de placement.

Article 1

A l'article 14 de l'annexe I intitulé « *Modalités de gestion des droits attribués aux participants* », est ajouté parmi les supports de placement le FCPE EXPANSOR DIVERSIFIE SOLIDAIRE.

L'article 14 de l'annexe I est désormais rédigé comme suit :

Cinq FCPE servent de supports aux placements dans le PEI :

- FCPE EXPANSOR ACTION (*ancien COMPARTIMENT I*)
- FCPE EXPANSOR TAUX (*ancien COMPARTIMENT III*)
- FCPE EXPANSOR MONETAIRE (*ancien COMPARTIMENT IV*)
- FCPE EXPANSOR TAUX SOLIDAIRE (*ancien COMPARTIMENT VI*)
- FCPE EXPANSOR DIVERSIFIE SOLIDAIRE.

Les fonds sont gérés par la société INTER EXPANSION, Société Anonyme de gestion pour le compte de tiers, au capital de 9.728.000 euros, dont le siège social est à MALAKOFF (92240), 139/147 rue Paul Vaillant Couturier et ont pour dépositaire la Société INTERFI, au capital de 5.148.000 euros, dont le siège social est à MALAKOFF (92240), 139/147 rue Paul Vaillant Couturier.

A tout moment, les salariés ou anciens salariés ont la possibilité de demander le transfert de tout ou partie des avoirs disponibles et/ou indisponibles qu'ils détiennent dans un des fonds communs de placement mentionnés ci-dessus vers un autre de ces fonds. L'opération de transfert ainsi réalisée est sans effet sur la durée de blocage et ne donne pas lieu au prélèvement de la commission de souscription prévue par les règlements de ces fonds.

Le fonctionnement des fonds est exposé dans les règlements remis, après signature par le dépositaire et la société de gestion et approbation de l'Autorité des Marchés Financiers, aux signataires de l'Accord de PEI et tenue à la disposition de chaque salarié.

L'orientation de la gestion et la composition de l'actif de chacun de ces FCPE sont précisées dans leur règlement ainsi que dans leur notice d'information.

Le teneur de registre est INTER EXPANSION dont le siège social est situé 139/147 rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff.

Le teneur de comptes conservateur de parts est INTERFI dont le siège social est situé 139/147 rue Paul Vaillant Couturier 92240 Malakoff.

Les droits d'entrée sont à la charge de l'épargnant ou de l'entreprise, selon décision formalisée sur le bulletin d'adhésion et portée ainsi à la connaissance du salarié.

Article 2

Les annexes 2 et 3 du PEI sont modifiées afin de tenir compte de l'ajout du FCPE EXPANSOR DIVERSIFIE SOLIDAIRE (voir annexes au présent avenant).

Handwritten signatures and initials: JP, JM, LC, G, and others.

Article 3 : Dépôt et extension

Le présent avenant sera déposé par la partie la plus diligente dans le cadre des articles L. 2231-6, L. 2262-8 et D. 2231-2 du code du travail, auprès de la Direction générale du travail et Greffe du Conseil des Prud'hommes de Nanterre.

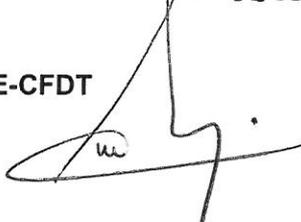
Il prendra effet à la date de sa signature.

Il fera l'objet d'une demande d'extension à l'initiative de la partie la plus diligente.

Fait à
Le

Puteaux
3 décembre 2013

FEDERATION CHIMIE ENERGIE - **FCE-CFDT**



FEDERATION NATIONALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES, PARACHIMIQUES ET CONNEXES - **CFE-CGC**

Gilles LECUELLE



FEDERATION CHIMIE-MINES-TEXTILES-ENERGIE - **CFTC-CMTE**

LYSCENCZUK



FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES - **FNIC-CGT**

~~FEDECHIMIE - **CGT-FO**~~

~~UNION DES INDUSTRIES CHIMIQUES (**UIC**)~~

~~CHAMBRE SYNDICALE DU PAPIER : 10ème COMITE (**CSP**)~~

~~CHAMBRE SYNDICALE DU RERAFFINAGE (**CSR**)~~



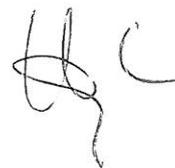
FEDERATION DES ENTREPRISES DE LA BEAUTE (**FEBEA**)



FEDERATION DES INDUSTRIES DES PEINTURES, ENCRE, COULEURS, COLLES ET ADHESIFS, PRESERVATION DU BOIS (**FIPEC**)



FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES DE CORPS GRAS (**FNCG**)



Ce.

FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES ELECTROMETALLURGIQUES, ELECTRO-
CHIMIQUES ET CONNEXES (FNIEEC)

Claude Langen

*C. 48 JB 22
MS JM G*

Annexe 2

Liste des supports d'investissement du PEI

Industries Chimiques et critères de choix

Les supports d'investissement accessibles aux épargnants au sein du PEI des Industries Chimiques sont au nombre de 5, dont deux supports solidaires conformément à la réglementation.

Ces supports sont tous à gestion socialement responsable, et labellisés par le Comité Intersyndical de l'Épargne Salariale.

Le tableau suivant présente les caractéristiques de différenciation permettant aux épargnants d'effectuer leur choix.

FCPE « EXPANSOR COMPARTIMENTS »	Catégorie	Durée de placement recommandée	Niveau de risque sur une échelle de 7
EXPANSOR ACTION <i>(ancien COMPARTIMENT I)</i>	Actions zone euro	5 ans	7
EXPANSOR TAUX <i>(ancien COMPARTIMENT III)</i>	Obligations zone euro	3 ans	3
EXPANSOR MONETAIRE <i>(ancien COMPARTIMENT IV)</i>	Monétaire	3 mois	1
EXPANSOR TAUX SOLIDAIRE <i>(ancien COMPARTIMENT VI)</i>	Obligations et autres titres de créances libellées en euro	3 ans	3
EXPANSOR DIVERSIFIE SOLIDAIRE	Diversifié	5 ans	5

Handwritten initials and marks at the bottom right of the page, including "JP", "LC", "DM", "G", and "Q. LP".

Annexe 3

**Frais des supports d'investissement du PEI
Industries Chimiques**

FCPE « EXPANSOR COMPARTIMENTS »	Commission de souscription usuelle	Frais de gestion directs sur encours
EXPANSOR ACTION <i>(ancien COMPARTIMENT I)</i>	0.20%	0.95% hors OPCVM dont 0.007% TTC maxi d'honoraires CAC
EXPANSOR TAUX <i>(ancien COMPARTIMENT III)</i>	0.20%	0.327% hors OPCVM dont 0.007% TTC maxi d'honoraires CAC
EXPANSOR MONETAIRE <i>(ancien COMPARTIMENT IV)</i>	0.20%	0.327% hors OPCVM dont 0.007% TTC maxi d'honoraires CAC
EXPANSOR TAUX SOLIDAIRE <i>(ancien COMPARTIMENT VI)</i>	0.20%	0.60% hors OPCVM dont 0.007% TTC maxi d'honoraires CAC
EXPANSOR DIVERSIFIE SOLIDAIRE	0.20%	0.65% hors OPCVM dont 0.007% TTC maxi d'honoraires CAC

C. Gp
JPG DM
JP LC
G